

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03120

Numéro SIREN : 804 567 899

Nom ou dénomination : 5A CONSEIL & INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/028129

15

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12		Numéro SIRET* 80456789900013		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise Burelins - Bat 2 - 1er étage 31700 BLAGNAC		Exercice N clos le 31/12/2019		Net 3					
Capital souscrit non appelé (1)		AA		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Frais d'établissement*		AB		AC		CQ		AG	
Frais de développement*		CX		CQ		AG		AI	
Fonds commercial (1)		AH		AI		AK		AM	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		AM		AO	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AO		AQ		AS	
Terrains		AN		AQ		AS		AU	
Constructions		AP		AQ		AS		AV	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		AV		AX	
Autres immobilisations corporelles		AT		AV		AX		BH	
Immobilisations en cours		AV		AX		BH		BI	
Avances et acomptes		AX		BH		BI		BJ	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		CV		BK	
Autres participations		CU		CT		CV		BL	
Créances rattachées à des participations		BB		CV		BK		BM	
Autres titres immobilisés		BD		BE		BG		BN	
Prêts		BF		BG		BH		BP	
Autres immobilisations financières*		BH		BI		BJ		BQ	
TOTAL (III)		BJ		BK		BL		BR	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM		BN		BS	
En cours de production de biens		BN		BO		BP		BT	
En cours de production de services		BP		BQ		BR		BV	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		BT		BX	
Marchandises		BT		BV		BX		CA	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BX		CA		CB	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		CA		CB		CD	
Autres créances (3)		BZ		CB		CD		CE	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CD		CE		CF	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		CF		CG	
Disponibilités		CF		CG		CH		CI	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		CK		CL	
TOTAL (III)		CJ		CK		CL		CM	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW		CM		CN		CO	
Primes de remboursement des obligations		CM		CN		CO		CP	
Ecart de conversion actif *		CN		CO		CP		CR	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO		CP		CR		CU	
		CU		CV		CW		CX	
		CV		CW		CX		CY	
		CW		CX		CY		CZ	
		CX		CY		CZ		DA	
		CY		CZ		DA		DB	
		CZ		DA		DB		DC	
		DA		DB		DC		DD	
		DB		DC		DD		DE	
		DC		DD		DE		DF	
		DD		DE		DF		DG	
		DE		DF		DG		DH	
		DF		DG		DH		DI	
		DG		DH		DI		DJ	
		DH		DI		DJ		DK	
		DI		DJ		DK		DL	
		DJ		DK		DL		DM	
		DK		DL		DM		DN	
		DL		DM		DN		DO	
		DM		DN		DO		DP	
		DN		DO		DP		DQ	
		DO		DP		DQ		DR	
		DP		DQ		DR		DS	
		DQ		DR		DS		DT	
		DR		DS		DT		DU	
		DS		DT		DU		DV	
		DT		DU		DV		DW	
		DU		DV		DW		DX	
		DV		DW		DX		DY	
		DW		DX		DY		DZ	
		DX		DY		DZ		EA	
		DY		DZ		EA		EB	
		DZ		EA		EB		EC	
		EA		EB		EC		ED	
		EB		EC		ED		EE	
		EC		ED		EE		EF	
		ED		EE		EF		EG	
		EE		EF		EG		EH	
		EF		EG		EH		EI	
		EG		EH		EI		EJ	
		EH		EI		EJ		EK	
		EI		EJ		EK		EL	
		EJ		EK		EL		EM	
		EK		EL		EM		EN	
		EL		EM		EN		EO	
		EM		EN		EO		EP	
		EN		EO		EP		EQ	
		EO		EP		EQ		ER	
		EP		EQ		ER		ES	
		EQ		ER		ES		ET	
		ER		ES		ET		EU	
		ES		ET		EU		EV	
		ET		EU		EV		EW	
		EU		EV		EW		EX	
		EV		EW		EX		EY	
		EW		EX		EY		EZ	
		EX		EY		EZ		FA	
		EY		EZ		FA		FB	
		EZ		FA		FB		FC	
		FA		FB		FC		FD	
		FB		FC		FD		FE	
		FC		FD		FE		FF	
		FD		FE		FF		FG	
		FE		FF		FG		FH	
		FF		FG		FH		FI	
		FG		FH		FI		FJ	
		FH		FI		FJ		FK	
		FI		FJ		FK		FL	
		FJ		FK		FL		FM	
		FK		FL		FM		FN	
		FL		FM		FN		FO	
		FM		FN		FO		FP	
		FN		FO		FP		FQ	
		FO		FP		FQ		FR	
		FP		FQ		FR		FS	
		FQ		FR		FS		FT	
		FR		FS		FT		FU	
		FS		FT		FU		FV	
		FT		FU		FV		FW	
		FU		FV		FW		FX	
		FV		FW		FX		FY	
		FW		FX		FY		FZ	
		FX		FY		FZ		GA	
		FY		FZ		GA		GB	
		FZ		GA		GB		GC	
		GA		GB		GC		GD	
		GB		GC		GD		GE	
		GC		GD		GE		GF	
		GD		GE		GF		GG	
		GE		GF		GG		GH	
		GF		GG		GH		GI	
		GG		GH		GI		GJ	
		GH		GI		GJ		GK	
		GI		GJ		GK		GL	
		GJ		GK		GL		GM	
		GK		GL		GM		GN	
		GL		GM		GN		GO	
		GM		GN		GO		GP	
		GN		GO		GP		GQ	
		GO		GP		GQ		GR	
		GP		GQ		GR		GS	
		GQ		GR		GS		GT	
		GR		GS		GT		GU	
		GS		GT		GU		GV	
		GT		GU		GV		GW	
		GU		GV		GW		GX	
		GV		GW		GX		GY	
		GW		GX		GY		GZ	
		GX		GY		GZ		HA	
		GY		GZ		HA		HB	
		GZ		HA		HB		HC	
		HA		HB		HC		HD	
		HB		HC		HD		HE	
		HC		HD		HE		HF	
		HD		HE		HF		HG	
		HE		HF		HG		HH	
		HF		HG		HH		HI	
		HG		HH		HI		HJ	
		HH		HI		HJ		HK	
		HI		HJ		HK		HL	
		HJ		HK		HL		HM	
		HK		HL		HM		HN	
		HL		HM		HN		HO	
		HM		HN		HO		HP	
		HN		HO		HP		HQ	
		HO		HP		HQ		HR	
		HP		HQ		HR		HS	
		HQ		HR		HS		HT	
		HR		HS		HT		HU	
		HS		HT		HU		HV	
		HT		HU		HV		HW	
		HU		HV		HW		HX	
		HV		HW		HX		HY	
		HW		HX		HY		HZ	
		HX		HY		HZ		IA	
		HY		HZ		IA		IB	
		HZ		IA		IB		IC	
		IA		IB		IC		ID	
		IB		IC		ID		IE	
		IC		ID		IE		IF	
		ID		IE		IF		IG	
		IE		IF		IG		IH	
		IF		IG		IH		II	
		IG		IH		II		IJ	
		IH		II		IJ		IK	
		II		IJ		IK		IL	
		IJ		IK		IL		IM	
		IK		IL		IM		IN	
		IL		IM		IN		IO	
		IM		IN		IO		IP	
		IN		IO		IP		IQ	
		IO		IP		IQ		IR	
		IP		IQ		IR		IS	
		IQ		IR		IS		IT	
		IR		IS		IT		IU	
		IS		IT		IU		IV	
		IT		IU		IV		IW	
		IU		IV		IW		IX	
		IV		IW		IX		IY	
		IW		IX		IY		IZ	
		IX		IY		IZ		JA	
		IY		IZ		JA		JB	
		IZ		JA		JB		JC	
		JA		JB		JC		JD	
		JB		JC		JD		JE	
		JC		JD		JE		JF	
		JD		JE		JF		JG	
		JE		JF		JG		JH	
		JF		JG		JH		JI	
		JG		JH		JI		JJ	
		JH		JI		JJ		JK	
		JI		JJ		JK		JL	
		JJ		JK		JL		JM	
		JK		JL		JM		JN	
		JL		JM		JN		JO	
		JM		JN		JO		JP	
		JN		JO		JP		JQ	
		JO		JP		JQ		JR	
		JP		JQ		JR		JS	
		JQ		JR		JS		JT	
		JR		JS		JT		JU	
		JS		JT		JU		JV	
		JT		JU		JV		JW	
		JU		JV		JW		JX	
		JV		JW		JX		JY	
		JW		JX		JY		JZ	
		JX		JY		JZ		KA	
		JY		JZ		KA		KB	
		JZ		KA		KB		KC	
		KA		KB		KC		KD	
		KB		KC		KD		KE	
		KC		KD		KE		KF	
		KD		KE		KF		KG	
		KE		KF		KG		KH	
		KF		KG		KH		KI	
		KG		KH		KI		KJ	
		KH		KI		KJ		KK	
		KI		KJ		KK		KL	
		KJ		KK		KL		KM	
		KK		KL		KM		KN	
		KL		KM		KN		KO	
		KM		KN		KO		KP	
		KN		KO		KP		KQ	
		KO		KP		KQ		KR	
		KP		KQ		KR		KS	
		KQ		KR		KS		KT	
		KR		KS		KT		KU	
		KS		KT		KU		KV	
		KT		KU		KV		KW	
		KU		KV		KW		KX	
		KV		KW		KX		KY	
		KW		KX		KY		KZ	

Désignation de l'entreprise		Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE	
Exercice N			
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		DC	
Réserve légale (3)		DD	
Réserve statutaires ou contractuelles		DE	
Réserve spéciale des provisions		DF	
(pour fluctuation des cours		B1	
Autres réserves		DG	
(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres		EJ	
originales d'artistes vivants			
Report à nouveau		DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)		DL	
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
Autres fonds propres		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
Emprunts et dettes financières divers		DV	
(Dont emprunts participatifs		EI	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	
Dettes fiscales et sociales		DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	
Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
Ecart de réévaluation libre		ID	
Réserve de réévaluation (1976)		IE	
Dont		IF	
Réserve spéciale des plus-values à long terme *		IG	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IH	
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		II	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Handwritten signature or mark.

Désignation de l'entreprise : Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Exercice N

France

Exportations et livraisons intracommunautaires

Total

Néant ☐ *

CHARGES D'EXPLOITATION										PRODUITS D'EXPLOITATION										1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Operations en commun		PRODUITS FINANCIERS										CHARGES FINANCIÈRES		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Ventes de marchandises *										Production vendue } biens * } services *										Chiffres d'affaires nets *										FA	FD	FE	FB	Production stockée *										Production immobilisée *										Subventions d'exploitation										Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)										Autres Produits (I) (11)										Total des produits d'exploitation (2) (I)										Achats de marchandises (y compris droits de douane) *										Variation de stock (marchandises) *										Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *										Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *										Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *										Impôts, taxes et versements assimilés *										Salaires et traitements *										Charges sociales (10)										DOTATIONS D'EXPLOITATION										Sur immobilisations										- dotations aux amortissements *										- dotations aux provisions										Sur actif circulant : dotations aux provisions *										Pour risques et charges : dotations aux provisions										Autres charges (12)										Total des charges d'exploitation (4) (II)										1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										Bénéfice attribué ou perte transférée *										(III)										(IV)										Produits financiers de participations (5)										Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										Autres intérêts et produits assimilés (5)										Reprises sur provisions et transferts de charges										Différences positives de change										Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement										Total des produits financiers (V)										Dotations financières aux amortissements et provisions *										Intérêts et charges assimilées (6)										Différences négatives de change										Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										Total des charges financières (VI)										2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)																																																																																							
FC	FF	FI	FL	FM	FN	FO	FP	FQ	FR	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580	4 351 580

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE
-----------------------------	--------------------------------

* ☐ Néant

[illegible]

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DCFIP N° 2054 bis - SD 2020

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	
1	Concessions, brevets et droits similaires				
2	Fonds commercial				
3	Terrains				
4	Constructions				
5	Installations techniques mat. et out. industriels				
6	Autres immobilisations corporelles				
7	Immobilisations en cours				
8	Participations				
9	Autres titres immobilisés				
10	TOTAUX				

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

5

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3V		TG		TH		TI	
Provisions pour hausse des prix (1) *		3X		TM		TN		TO	
Amortissements dérogatoires		D3		D4		D5		D6	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		J1		IK		IL		IM	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		3Y		TP		TQ		TR	
Autres provisions réglementées (1)		3Z		TS		TT		TU	
TOTAL I		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour litiges		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		6A		6B		6C		6D	
- incorporelles		6E		6F		6G		6H	
- corporelles		6I		6J		6K		6L	
- Titres mis en équivalence		6M		6N		6O		6P	
- titres de participation		6Q		6R		6S		6T	
- autres immobilisations financières (1) *		6U		6V		6W		6X	
Sur stocks et en cours		6Y		6Z		6AA		6AB	
Sur comptes clients		6C		6D		6E		6F	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6G		6H		6I		6J	
TOTAL III		6K		6L		6M		6N	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		6O		6P		6Q		6R	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		6S		6T		6U		6V	
- d'exploitation		6W		6X		6Y		6Z	
- financières		6AA		6AB		6AC		6AD	
- exceptionnelles		6AE		6AF		6AG		6AH	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.		6I		6J		6K		6L	
10		11		12		13		14	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Neant ☐ *

CADRE A		ETAT DES CREANCES			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Creances rattachées à des participations	UL	UP	UR	UM
	Prêts (1) (2)	UT	US	UV	UN
	Autres immobilisations financières	UT	US	UV	UN
	Clients douteux ou litigieux	VA	VA	VA	VA

DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients		UX	UX	UX	UX
	Créances représentatives de titres		Z1	Z1	Z1	Z1
	Provision pour dépréciation		UO	UO	UO	UO
	Prêts ou remis en garantie					
	Personnel et comptes rattachés		UY	UY	UY	UY
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	UZ	UZ	UZ
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	VM	VM	VM	VM
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	VB	VB	VB
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	VN	VN	VN
		Divers	VP	VP	VP	VP

Charges constatées d'avance		VS	VS	VS	VS
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	VR	VR	VR
Groupe et associés (2)		VC	VC	VC	VC
Etat et autres	Montant	VD	VD	VD	VD
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	VD	VD	VD
	des	VE	VE	VE	VE
RENOIS	(2)	VF	VF	VF	VF
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	VF	VF	VF

CADRE B

ETAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	7Y	7Y	7Y
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	7Z	7Z	7Z
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	VG	VG	VG
à 1 an maximum à l'origine		VG	VG	VG	VG
à plus d'1 an à l'origine		VH	VH	VH	VH
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8A	8A	8A
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8B	8B	8B
Personnel et comptes rattachés		8C	8C	8C	8C
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8D	8D	8D

Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	8E	8E	8E
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	VW	VW	VW
	Obligations cautionnées	VX	VX	VX	VX
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	VQ	VQ	VQ

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	8J	8J	8J
Groupe et associés (2)		VI	VI	VI	VI
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8K	8K	8K
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	ZZ	ZZ	ZZ
Produits constatés d'avance		8L	8L	8L	8L

TOTALUX		VY	VY	VY	VY
Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	VJ	VJ	VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	VK	VK	VK

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

Informations		
Produites		O O O O O
Non produites	NS	
NA		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 701 496,65 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 53 964,26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ACTIF CIRCULANT

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF				
IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations	Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances rep. titres prêts : prov. / dep. antér.		2 045 899	2 045 899	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée			
coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés	358 753	358 753	
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		16 682	16 682	
Charges constatées d'avance				
TOTAL		2 421 334	2 421 334	2 421 334
Renvois				
(1)	Montant			
	- Créances représentatives de titres prêts			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

13/37

ENTREPRISES LIÉES

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

La société SA CONSEIL & INFORMATIQUE est détenue à 100% par la SAS SA SOLUTIONS



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT	
102 629	Créances rattachées à des participations
16 682	Autres immobilisations financières
	Créances clients et comptes rattachés
	Autres créances
	Disponibilités
119 311	TOTAL

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

DU 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
	Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	Personnel & comptes rattachés	2 109 318	2 109 318		
	Sécurité sociale & autres organismes sociaux				
Etat & autres collectifs.	Impôts sur les bénéfices	8 807	8 807		
	Taxe sur la valeur ajoutée	348 786	348 786		
publiques	Obligations cautionnées	509	509		
	Autres impôts, tax & assimilés				
Groupe & associés (2)	Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
	Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 992	4 992		
Produits constatés d'avance	Dettes représentative des titres empruntés				
TOTAL		2 472 411	2 472 411	2 472 411	

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

7 901

4 992

509

2 400

ANNEXE COVID-19

DU 01/01/2019 au 31/12/2019

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Introduction

Cette annexe ne concerne que les exercices postérieurs au 30/12/2019.

Cette annexe peut être complétée par toutes les sociétés concernées par l'obligation de fournir une annexe suivant les seuils en application, mais aussi les entreprises qui souhaitent les produire.

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 18/05/2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834-2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, la société a constaté une baisse de chiffre d'affaires sur le premier trimestre à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus Covid-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

A la date d'établissement de ses comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Elle estime toutefois que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 8 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 53 964 euros en totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 218 085 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

SAS au capital de 10 000 €uros

Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines

31700 BLAGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Toulouse, le 17 août 2020
Le commissaire aux comptes
Audeo Experts


Olivier Gourrin

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

227, rue Pierre Gilles de Gennes

31670 Labège

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audio-experts.fr

Audeo
EXPERTS**BILAN - ACTIF**

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillag. indus

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés/activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ**ACTIF CIRCULANT**

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approv.

En cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (3)

Créances clients et comptes rattachés (3)

Autres (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance(3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes remboursement des emprunts

Ecart de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRALValeurs nettes au
31/12/19Valeurs nettes au
31/12/18Variation
en valeur

en %

2 045 899

1 874 227

171 672

9

375 435

354 524

20 911

6

280 163

232 206

47 957

21

2 701 497

2 460 957

240 540

10

2 701 497

2 460 957

240 540

10

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 10 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acptes recus sur cdes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Ecarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit, de banques

(3) Dont emprunts participatifs

 Valeurs au
31/12/19

 Valeurs au
31/12/18

 Variation
en valeur

en %

10 000

10 000

1 000

1 000

164 121

134 117

30 004

22

53 964

30 004

23 960

80

229 086

175 122

53 964

31

229 086

175 121

53 964

31

2 109 318

1 957 343

151 975

8

358 102

316 803

41 299

13

4 992

11 690

-6 698

-57

2 472 411

2 285 836

186 576

8

2 701 497

2 460 957

240 540

10

2 472 411

2 285 836

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

227, rue Pierre Gilles de Gennes

31670 Labège

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audio-experts.fr

Audeo
EXPERTS**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE****10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE****Du 01/01/2019 au 31/12/2019**

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	4 351 580	100	4 643 610	100	-292 029	-6
Montant net du chiffre d'affaires	4 351 580	100	4 643 610	100	-292 029	-6
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	2		4		-2	-60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 351 582	100	4 643 614	100	-292 032	-6
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 279 562	98	4 604 343	99	-324 780	-7
Impôts, taxes et versements assimilés	3 376		3 133		243	8
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	3		4		-1	-30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 282 941	98	4 607 480	99	-324 539	-7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	68 641	2	36 134	1	32 507	90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change			3 792		-3 792	-100
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 792		-3 792	-100
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	288		4 627		-4 339	-94
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	288		4 627		-4 339	-94
RÉSULTAT FINANCIER	-288		-835		546	65
RÉSULTAT COURANT avant impôts	68 352	2	35 299	1	33 053	94
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	285				285	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	285				285	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-285				-285	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	14 103		5 295		8 808	166
TOTAL DES PRODUITS	4 351 582	100	4 647 406	100	-295 824	-6
TOTAL DES CHARGES	4 297 618	99	4 617 402	99	-319 784	-7
Bénéfice ou Perte	53 964	1	30 004	1	23 960	80

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 701 496,65 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 53 964,26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

227, rue Pierre Gilles de Gennes

31670 Labège

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audio-experts.fr

Audeo
experts**ACTIF CIRCULANT**

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	2 045 899	2 045 899	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	358 753	358 753	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	16 682	16 682	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		2 421 334	2 421 334	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ENTREPRISES LIÉES

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

La société 5A CONSEIL & INFORMATIQUE est détenue à 100% par la SAS 5A SOLUTIONS

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

227, rue Pierre Gilles de Gennes

31670 Labège

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audio-experts.fr

Audeo
EXPERTS

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

102 629

16 682

TOTAL

119 311

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES**10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE****Du 01/01/2019 au 31/12/2019****ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 109 318	2 109 318		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	8 807	8 807		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	348 786	348 786		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	509	509		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 992	4 992		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 472 411	2 472 411		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

227, rue Pierre Gilles de Gennes

31670 Labège

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audio-experts.fr

Audeo
EXPERTS

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400
Dettes fiscales et sociales	509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 992
TOTAL DES CHARGES À PAYER	7 901

Introduction

Cette annexe ne concerne que les exercices postérieurs au 30/12/2019.

Cette annexe peut être complétée par toutes les sociétés concernées par l'obligation de fournir une annexe suivant les seuils en application, mais aussi les entreprises qui souhaitent les produire.

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 18/05/2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834-2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, la société a constaté une baisse de chiffre d'affaires sur le premier trimestre à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus Covid-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

A la date d'établissement de ses comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Elle estime toutefois que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.